

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 11 novembre 2013, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Réginald Cotton, Nelson O'Connor, Patrice Quenneville, Ghislain Smith et les conseillères Aline Perry et Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Sébastien Fournier, directeur général et Madame Isabelle Vézina, greffière.

À 20 h 00, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4.- **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - a) rapport du maire;
  - b) état des revenus et dépenses;
- 5.- **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 6.- **ACCEPTATION DES COMPTES**
  - a) comptes du mois;
- 7.- **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

- a) ouverture de soumissions – Entretien ménager – Hôtel de ville et garage municipal de Gaspé;

**8.- SERVICES MUNICIPAUX**

**8.1 Protection contre les incendies**

**8.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

**8.3 Loisirs et culture**

**8.4 Travaux publics**

**8.5 Services administratifs**

**8.6 Services juridiques et Greffe**

- a) maire suppléant;
- b) paiement de facture PG Solutions;

**8.7 Direction générale**

- a) nomination d'un pompier à temps partiel – Caserne de Gaspé;
- b) nomination de représentants de la Ville de Gaspé au sein de divers comités de la Ville;
- c) prolongation des contrats saisonniers des cols bleus de la direction des Travaux publics;

**8.8 Autres Services**

**9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**10.- AVIS DE MOTION**

**11.- RAPPORT DES COMITÉS**

**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.- QUESTIONS DU PUBLIC**

RÉS. 13-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

NOTE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Ce point est remis à une prochaine séance de ce Conseil.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Bonsoir tout le monde et bienvenue à cette 1<sup>re</sup> séance de votre nouveau Conseil municipal!

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que nous débutons ce mandat, un mandat qui s'inscrira dans la **continuité** du précédent conseil et dont la pierre d'assise sera le **développement économique** et l'amélioration de la **qualité de vie** des citoyennes et citoyens du Grand Gaspé.

D'entrée de jeu, j'aimerais remercier les **électeurs** de nous avoir accordé leur confiance. Mesdames Perry et Mathurin, Messieurs Smith, Quenneville, O'Connor et Cotton, ainsi que moi-même : nous allons former une **ÉQUIPE** municipale, une équipe que je souhaite la plus **unie** que possible, car comme le dit un vieux proverbe africain : « Peut-être que tout seul on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin »!

Le précédent conseil avait aussi travaillé sous le signe de l'unité, avec tout le développement que l'on a connu, particulièrement au niveau des infrastructures. J'aimerais d'ailleurs remercier et saluer les membres du **précédent conseil**, à commencer par un grand homme, un homme de vision et un régionaliste convaincu, mon bon ami **François Roussy**. François aura donné 12 ans de sa vie à la politique municipale, dont les 8 dernières années comme maire, et je pense que tout le monde peut reconnaître toutes ses grandes qualités et tout ce qu'il a pu apporter à notre grande ville. Alors, François, je te remercie et je te salue très sincèrement.

Je salue également Messieurs les **conseillers** Luc Savage et Charles Aspirault, qui ont eux aussi accordé plusieurs années de leur vie pour leur municipalité, 10 ans pour M. Savage et près de 20 ans pour M. Aspirault. Messieurs, vous avez contribué avec rigueur et professionnalisme au développement de notre ville, alors je vous remercie chaleureusement et je vous souhaite tout le succès mérité dans vos prochains défis.

De notre côté, ce ne seront pas le **défis** qui manqueront ces 4 prochaines années pour notre conseil municipal.

Par exemple, nous devons compléter plusieurs **grands chantiers** comme Gaspé Berceau du Canada et la Salle de Spectacles et nous devons travailler fermement sur le magnifique projet de revitalisation de Rivière-au-Renard.

Nous devons aussi poursuivre nos efforts avec le gouvernement du Québec dans les dossiers de mise à norme de l'**eau potable**.

Nous avons aussi plusieurs beaux projets à réaliser au niveau de nos **infrastructures de loisirs**, comme nos 2 arénas, notre centre de ski, les pistes cyclables, le projet de skate park, nos chalets des sports, nos patinoires, terrains de balle, terrains de soccer, nos aires de jeux pour enfants, etc. Bref, nous voulons que notre ville devienne un milieu de vie des plus agréables pour l'ensemble de la population, et en particulier pour nos familles.

Nous pouvons avoir une ville des plus vivantes, mais sans **emplois** pour nos gens, on n'y arrivera pas. C'est pourquoi nous comptons sur nos forces vives pour redonner un nouvel élan à notre **développement économique**.

D'abord, on doit convaincre le gouvernement de poursuivre le développement **éolien**, fortement créateur d'emplois chez nous, et producteur d'une énergie renouvelable et mondialement reconnue. On a de nouveaux joueurs qui viendront s'installer chez nous dans les

prochaines années, alors le développement de cette filière est majeur pour nous.

Du côté des **hydrocarbures**, nous sommes toujours dans l'attente du cadre réglementaire du gouvernement du Québec dans ce dossier sur lequel la municipalité a souvent fait part de ses intentions : nous souhaitons du développement, mais nous souhaitons un développement qui se fasse dans le respect de la population, de l'eau et de l'environnement. La **responsabilité** de dire oui ou non à tel ou tel projet de développement minier, gazier ou pétrolier est réservée au gouvernement du Québec, alors nous réitérons notre demande pour un encadrement légal et réglementaire alliant les principes inhérents au développement durable, à savoir l'amalgame entre le développement économique, le respect de l'environnement et l'acceptation sociale des citoyens vivant à proximité de ces développements. Tout est une question de **respect** et je suis persuadé que le gouvernement du Québec aura entendu notre cri du cœur et qu'il agira de façon responsable pour que ce développement se fasse de la meilleure façon possible.

On a aussi plein d'**autres potentiels** comme dans le développement de nos produits de la mer ou de la forêt, par exemple.

Et on a aussi un potentiel **touristique** incroyable! Déjà, cette semaine, je rencontrerai à cet effet les gens de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé, ainsi que les gens de l'Association touristique régionale de la Gaspésie. Quant à moi, la CCTG et l'ATR doivent avoir un rôle central dans notre développement touristique et dans notre promotion à l'échelle nationale et internationale. La municipalité et ses nombreux partenaires, dont plusieurs bénévoles, ont travaillé assidument pour développer des infrastructures de qualité pour les proposer à nos touristes : il faut maintenant **unir nos forces** et se vendre de façon concertée et efficace, et pour ce faire, je compterai beaucoup sur nos partenaires centraux comme la CCTG et l'ATR.

Et en plus de tous ces créneaux, on a aussi plein de belles possibilités comme au niveau des **technologies** de l'information et des communications. Nous disposons ici d'outils de communication des plus performants avec notre réseau de **fibre optique**, et notre ville a aussi développé une grande expertise au niveau des communications, avec ses **centres téléphoniques** de service à la clientèle. Forts de cette expertise, nous gagnons à attirer de nouveaux joueurs dans ce créneau, ainsi que dans tout autre créneau porteur d'avenir pour notre collectivité! Bref, on doit se donner comme mission d'aller **chercher des investisseurs** et de développer, ensemble, notre économie et notre milieu de vie.

De plus, nous continuerons de tabler sur le développement de notre réseau de **transport**. Nous solliciterons les gouvernements afin de nous aider à corriger des décennies d'abandon de notre **chemin de fer**. Nous viserons aussi à créer de l'achalandage à notre **port de mer**, avec des industries exportatrices, afin que celui-ci puisse être davantage développé. Et nous travaillerons aussi au développement et à l'amélioration de notre **aéroport**, pièce angulaire de notre développement.

Les défis sont nombreux, mais nous avons une belle **équipe** pour les réaliser. On a une belle équipe variée, dont les membres proviennent de divers horizons et qui ont tous et toutes de très grandes qualités et un dynamisme contagieux. On devra tous **canaliser nos énergies** vers des objectifs communs et je suis persuadé qu'**ensemble**, on saura propulser notre municipalité loin devant, tout en mettant **le citoyen au cœur de**

**nos travaux.** Car les citoyennes et les citoyens, ces gens-là qui nous ont accordé leur confiance, nous avons le devoir de bien les représenter et de toujours travailler pour leur mieux-être. Là se trouve l'essentiel de notre engagement, et derrière chaque grand projet de développement, nous devons garder au cœur de nos décisions que le citoyen devra y trouver son compte, dans une vision à court, à moyen ou à long terme.

Mesdames et Messieurs, je suis convaincu que nous aurons 4 années actives et productives, et je suis confiant qu'**ENSEMBLE**, nous réaliserons nos objectifs communs.

Je vous remercie et j'inviterai maintenant les conseillers à nous adresser quelques mots à tour de rôle, à commencer par Mme Mathurin.

NOTE

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Ce point est remis à une prochaine séance de ce Conseil.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Patrice Quenneville :

- Remercie les citoyens du quartier 4.
- À l'affut des besoins des citoyens.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Très satisfait d'être conseiller du quartier #3.
- Félicite M. le Maire et les autres membres du conseil.

La conseillère Aline Perry :

- Entend relever les défis qui se présenteront au courant des quatre (4) prochaines années.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Félicite ses consoeurs et confrères, M. le Maire.
- Va travailler en collaboration avec le Conseil, pour les intérêts du quartier #2, mais pas au détriment des autres quartiers.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Remercie les citoyens du quartier #6.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- S'engage à mener à bien les dossiers.

13-11-02

## ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 4 335 855.37 \$

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières :         | 4 331 629.37 \$ |
| ▪ Activités financières inondations (2010) : | 4 226.00 \$     |

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 351 342.79 \$

- Activités d'investissements réguliers : 1 705 707.94 \$
- Activités d'investissements – inondations (2010) : 645 634.85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 165 812.70 \$ dont :

- Activités financières régulières : 165 812.70 \$

QUE le Conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1075-09 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 4 170 042.67 \$
- Activités d'investissement : 2 351 342.79 \$

RÉS. 13-11-03

#### OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER – HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal de Gaspé, nous avons reçu deux soumissions :

- Nettoyage M. Roy enr. (Mario Roy) au montant de 37 200 \$ plus les taxes applicables par année
- Clermont Ouellet au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables par année.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. Clermont Ouellet est la plus basse et est conforme au devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Clermont Ouellet au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables par année pour une durée de deux (2) ans, débutant le 11 novembre 2013 et se terminant le 10 novembre 2015.

QU'un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables soit imputable au poste 02-190-00-495 et qu'un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables soit imputable au poste 02-320-00-495, et ce, pour chacune des années.

RÉS. 13-11-04

#### MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont Luc Savage, Charles Aspirault, Aline Perry, Patrice Quenneville, Nelson O'Connor et Ghislain Smith;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,  
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Ghislain Smith soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

RÉS. 13-11-05

#### PAIEMENT DE FACTURE – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT la facture de PG Solutions au montant de 9 730 \$ plus les taxes applicables, relativement à des mises à jour sur le logiciel pour les élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de PG Solutions au montant de 9 730 \$ plus les taxes applicables, relativement à des mises à jour sur le logiciel pour les élections.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-140-01-670.

RÉS. 13-11-06

#### NOMINATION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – CASERNE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT le manque d'effectif à la caserne de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande un candidat soit monsieur Alexandre Poliquin, et que celui-ci, répond aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection des incendies de la caserne de Gaspé, monsieur Alexandre Poliquin.

RÉS. 13-11-07

#### NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GASPÉ AU SEIN DE DIVERS COMITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des représentants du conseil municipal au sein de divers comités et organismes où la Ville doit siéger :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de divers comités de la Ville :

1. **Comité aviseur local du service d'aide aux personnes immigrantes (SAPI)**

Aline Perry

- |  |   |
|--|---|
| <b>2. Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG)</b>                               | Daniel Côté<br>Remplaçant : directeur général   |
| <b>3. Boues de fosses septiques</b>  | Patrice Quenneville,<br>Nelson O'Connor,<br>Ghislain Smith et<br>Carmelle Mathurin      |
| <b>4. Comité consultatif d'urbanisme</b>   | Ghislain Smith et Aline Perry   |
| <b>5. Politique familiale</b>  | Aline Perry, Réginald Cotton et<br>Carmelle Mathurin                                    |
| <b>6. Politique personnes handicapées</b>  | Carmelle Mathurin et<br>Ghislain Smith  |
| <b>7. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie</b>      | Daniel Côté,<br>Patrice Quenneville,<br>Nelson O'Connor<br>Remplaçant : Réginald Cotton |
| <b>8. C.A. C.D. Spectacles</b>   | Aline Perry   |
| <b>9. Centre régional de services de prêts aux bibliothèques Gaspésie-Les îles (CRSBP)</b> | Aline Perry   |
| <b>10. SADC de Gaspé</b>   | Patrice Quenneville   |
| <b>11. Comité consultatif du Parc Forillon</b>   | Daniel Côté et<br>Nelson O'Connor   |
| <b>12. C.A. Centre de ski du Mont Béchervaise</b>  | Patrice Quenneville   |
| <b>13. M.R.C. de la Côte-de-Gaspé</b>  | Nelson O'Connor   |
| <b>14. Comité de retraite-Ville</b>  | Patrice Quenneville   |
| <b>15. Comité de coordination régionale de la FADOQ-GIM</b>                                | Aline Perry   |

RÉS. 13-11-08

PROLONGATION DES CONTRATS SAISONNIERS  
DES COLS BLEUS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter certains travaux avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire des Travaux publics à l'effet de prolonger de deux semaines les contrats saisonniers d'été, soit du 11 novembre au 23 novembre 2013 pour l'équivalent de 10 postes saisonniers, et une prolongation de cinq semaines du poste saisonnier de charpentier-menuisier, soit du 11 novembre au 13 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le non remplacement de certains postes temporairement vacants ont permis d'avoir le budget nécessaire à ce prolongement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la prolongation des postes saisonniers des cols bleus de la Direction des Travaux publics pour la période allant du 11 novembre au 23 novembre 2013, pour 10 postes saisonniers et de la période du 11 novembre au 13 décembre 2013, pour le poste saisonniers de charpentier-menuisier.

QUE ces dépenses soient imputées aux cod3es budgétaires suivants : 02-320-00-141 (70%), 02-701-58-141 (15%), 02-701-20-141 (5%), 02-702-20-141 (6%) et 02-701-30-141 (4%).

RÉS. 13-11-09

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 21, aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 25 novembre 2013, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Réginald Cotton, Nelson O'Connor, Patrice Quenneville, Ghislain Smith et les conseillères Aline Perry et Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et directeur des travaux publics par intérim, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Sébastien Fournier, directeur général et Madame Isabelle Vézina, greffière.

À 20 h 07, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire informe que les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- a) nom de rue;
- b) vente d'une parcelle de route désaffectée à M. Jules Ste-Croix;
- c) état des revenus et dépenses ;
- d) contrat de location pour la bibliothèque municipale de l'Anseau-Griffon à l'école Saint-Joseph-Alban ;

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

#### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

3.- **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

- a) ouverture de soumissions – Déneigement du stationnement et des accès du carrefour intermodal de Gaspé;
- b) ouverture de soumissions – installation septique pour l'atelier du Mont-Béchervaise

4.- **SERVICES MUNICIPAUX**

4.1 **Protection contre les incendies**

- a) achat d'une scie circulaire pour la caserne de Cap-des-Rosiers

4.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**

4.3 **Loisirs et culture**

- a) salle de spectacles de Gaspé Lot 2 – Acceptation de demandes de changements aux travaux de construction N. 3

4.4 **Travaux publics**

- a) achats de pneus pour les niveleuses;
- b) paiement de facture pour le groupe Voyer inc.;
- c) modification à la résolution 13-11-03 – Ouverture de soumissions – Entretien ménager- Hôtel de ville et garage municipal de Gaspé;
- d) acceptation des coûts de la directive de changement no. 17 relative aux caméras – Berceau du Canada phase 1 et 2;
- e) acceptation de l'artiste pour la production de l'œuvre d'art relative à l'application de la politique d'intégration des arts – Berceau du Canada;
- f) contrôle qualitatif des matériaux – projet de prolongation de la rue des Merisiers à Gaspé;
- g) contrôle qualitatif des matériaux – projet postes de réduction de pression à Rivière-au-Renard;
- h) correction à apporter à l'appel d'offres – déneigement des voies publiques et infrastructures municipales;
- i) paiement de facture – Équiparc;
- j) paiement de factures – chalet sportif de York;
- k) offre de service de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) pour accompagnement pour implantation d'un écocentre et du compostage pour ICI;

- l) mandat étude photométrique – éclairage terrain de soccer Haldimand;
- m) paiement de factures – projet terrain de soccer Haldimand;
- n) Paiement de facture – Gaspé Décor;
- o) Paiement travaux supplémentaires – fourniture et installation d'une clôture au terrain de soccer à Haldimand;

#### 4.5 Services administratifs

- a) paiement des comptes;
- b) dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Gaspé;
- c) ajustement des tarifs de location d'espaces commerciaux à l'aérogare de Gaspé;
- d) autorisation de signature des effets bancaires;
- e) dossier Parc Forillon;

#### 4.6 Services juridiques et Greffe

- a) nomination d'un administrateur – Office municipal d'habitation de Gaspé;

#### 4.7 Direction générale

- a) demande d'appui à l'Union des municipalités du Québec pour un amendement législatif en matière de relation du travail dans le domaine de la construction applicable à la ville;
- b) entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques;
- c) honoraires professionnels architecture – Conversion de l'usine (ex-GDS) pour le secteur des Travaux publics;
- d) travaux additionnels à l'atelier (garage) au centre de Ski Mont-Béchervaise;
- e) paiement de facture – travaux en électricité – bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard;

#### 4.8 Autres Services

### 5.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### 6.- AVIS DE MOTION

- a) règlement remplaçant le règlement 1194-12 et créant un nouveau règlement imposant une tarification pour l'accès des aéronefs et l'utilisation de l'aéroport de Gaspé;

**7.- RAPPORT DES COMITÉS.**

- a) comité consultatif d'urbanisme;

**8.- AFFAIRES NOUVELLES**

- a) nom de rue;
- b) vente d'une parcelle de route désaffectée à M. Jules Ste-Croix;
- c) état des revenus et dépenses ;
- d) contrat de location pour la bibliothèque municipale de l'Anseau-Griffon à l'école Saint-Joseph-Alban ;

**9.- QUESTIONS DU PUBLIC**

RÉS. 13-11-10

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 13-11-11

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES ACCÈS  
DU CARREFOUR INTERMODAL DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour le déneigement du stationnement et des accès du Carrefour intermodal de Gaspé, nous avons reçu trois soumissions :

- 2440-4246 Québec inc. (Déneigement Plante) au montant de 26 964 \$ plus les taxes applicables pour 3 ans et 100 \$ / h pour chaque passage après de 30 avril de chaque année;
- 9203-9015 Québec inc. (Excavation Robertson Touzel) au montant de 26 900 \$ plus les taxes applicables pour 3 ans et 300 \$ / h pour chaque passage après de 30 avril de chaque année;
- Multi-service 4 saisons (Dany Savard) au montant de 11 850 \$ plus les taxes applicables pour 3 ans et 0 \$ / h pour chaque passage après de 30 avril de chaque année.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Multi-service 4 saisons (Dany Savard) est la plus basse et est conforme au devis de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Multi-service 4 saisons (Dany Savard) au montant de 11 850 \$ plus les taxes applicables pour la période débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et se terminant le 30 avril 2016.

QUE ce montant soit imputable au poste 02-330-00-443.

RÉS. 13-11-12

**OUVERTURE DE SOUMISSION – INSTALLATION  
SEPTIQUE POUR L'ATELIER DU MONT-BÉCHERVAISE**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour l'installation septique pour l'atelier du mont Béchervaise a été envoyé à huit (8) soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

- Excavations Robertson Touzel, pour un montant de 4400.00 \$, plus les taxes applicables;
- Ivan & Gary McKoy, pour un montant de 6000.00 \$, plus les taxes applicables;
- Entreprises Allen Dumaresq, pour un montant de 3135.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de Entreprises Allen Dumaresq, pour un montant de 3135.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'installation septique pour l'atelier du mont Béchervaise à Entreprises Allen Dumaresq, pour un montant de 3135.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-13

#### ACHAT D'UNE SCIE CIRCULAIRE POUR LA CASERNE DE CAP-DES-ROSIERS

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une scie circulaire, la Ville a reçu trois (3) soumissions, soit :

- L'Arsenal, au prix de 1 780,00 \$ plus les taxes applicables;
- Aréo-Feu, au prix de 2 350,00 \$ plus les taxes applicables;
- CSE Incendie et Sécurité, au prix de 2 300,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de L'Arsenal, au montant de 1 780,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'achat d'une scie circulaire pour le service de protection contre les incendies à L'Arsenal, au montant de 1 780,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-644.

RÉS. 13-11-14

#### SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ LOT 2 – ACCEPTATION DE DEMANDES DE CHANGEMENTS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION N0. 3

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction de la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE certains imprévus, changements, ajouts ou retraits peuvent survenir en cours de chantier;

CONSIDÉRANT QUE ces différents changements se traduisent par l'émission par les professionnels en architecture et en ingénierie de directives de chantier pour lesquelles il est demandé à l'entrepreneur général de soumettre un prix (crédit ou surcoût);

CONSIDÉRANT QUE pour les directives de chantier ci-dessous, les prix soumis par l'entrepreneur ont, après examen et éventuellement discussion, été jugés acceptables par les professionnels au dossier qui en recommandent l'approbation :

- Directive en scénographie SC-01
- Directives en structure S-04, S-05, S-06 et S-08
- Directives en mécanique/électricité ME-06, ME-07rév1, ME-09
- Directives en architecture A-09

CONSIDÉRANT QUE le montant total (crédits/surcoût) de ces directives de chantier s'établit à un coût supplémentaire de 73 548,52 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant rentre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les modifications aux travaux de la salle de spectacles telles que décrites dans les directives de chantier SC-01, S-04, S-05, S-06 et S-08, ME-06, ME-07rév1, ME-09 et A-09, et ce pour un montant total de 73 548,52 \$ \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des Services financiers soit autorisé à procéder au paiement des sommes dues en vertu de ces directives.

QUE le Directeur général ou le Directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents requis (ordre de changement).

QUE le montant soit imputé au règlement 1109-10.

RÉS. 13-11-15

#### ACHAT DE PNEUS POUR LES NIVELEUSES

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer les pneus d'hiver sur les deux niveleuses de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé fait partie d'un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat de pneus pour les niveleuses via le système d'achats regroupés avec l'UMQ.

QU'un montant de 10 770 \$ plus les taxes applicables pour la niveleuse de l'aéroport soit imputé au surplus non affecté.

QU'un montant de 15 300 \$ plus les taxes applicables pour la niveleuse des travaux publics soit imputé au règlement 1182-12.

RÉS. 13-11-16

#### PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE VOYER INC.

CONSIDÉRANT QU'une pompe a dû être réparée à la station de pompage SP16 dans le réseau d'égout de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la pompe est réparée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le choix du réparateur assure une plus grande durabilité de l'équipement;

CONSIDÉRANT la facture émise par Groupe Voyer au montant de 7 133.73 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Voyer au montant de 7 133.73 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe.

QUE ce montant soit imputable aux règlements sur les composantes d'aqueducs et égouts # 1219-13.

RÉS. 13-11-17

#### MODIFICATION À LA RÉOLUTION 13-11-03 - OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 13-11-03 pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal de Gaspé, et après discussion avec les deux soumissionnaires, il y a lieu de modifier l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé prolongera le contrat de Nettoyage M. Roy enr. (Mario Roy) du 2 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2013, et ce au même taux;

CONSIDÉRANT QUE M. Clermont Ouellet débutera son contrat le 2 décembre 2013 pour se terminer le 1<sup>er</sup> décembre 2015 au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables par année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dates du contrat au devis de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le prolongement du contrat de Nettoyage M. Roy enr. (Mario Roy) du 2 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2013 au taux déjà en vigueur.

QUE M. Clermont Ouellet débute son contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal de Gaspé le 2 décembre 2013 pour se terminer le 1<sup>er</sup> décembre 2015 au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables par année.

RÉS. 13-11-18

ACCEPATION DES COÛTS DE LA DIRECTIVE  
DE CHANGEMENT NO. 17 RELATIVE AUX CAMÉRAS –  
BERCEAU DU CANADA PHASE 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait fait inclure un système de caméra pour la phase 1 du projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter des caméras pour la partie phase 2 des travaux et souhaite modifier le type de caméras pour avoir un mode de gestion facilité et s'arrimer avec les autres systèmes déjà installés et en voie de l'être;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix à l'entrepreneur général au dossier via la directive de changement no.17;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Lafontaine Leclerc a fourni un prix de 16 762.97 \$ à la Ville et, suite à des vérifications auprès des fournisseurs, le prix fourni est juste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la directive de changement no.17 fourni par l'entrepreneur Lafontaine Leclerc pour un montant de 16 762.97 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

NOTE

ACCEPTATION DE L'ARTISTE POUR LA PRODUCTION DE L'ŒUVRE D'ART RELATIVE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS – BERCEAU DU CANADA

Ce point est remis à une prochaine séance de ce Conseil.

RÉS. 13-11-19

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX  
PROJET DE PROLONGATION  
DE LA RUE DES MERISIERS À GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait des travaux de prolongation de la rue des Merisiers à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en sol pour faire le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissionnaires ont soumis des propositions, les deux (2)

soumissionnaires ont les connaissances et les ressources techniques pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

- Inspec-Sol : 12 715 \$ plus les taxes applicables
- LVM : 8 765 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le prix final le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de prolongation de la rue des Merisiers à LVM pour un montant de 8 765 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement 1222-13.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 13-11-20

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX  
PROJET POSTES DE RÉDUCTION DE PRESSION  
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait des travaux de réfection de trois postes de réductions de pression sur le réseau d'aqueduc à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en sol pour faire le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissionnaires ont soumis des propositions, les deux (2) soumissionnaires ont les connaissances et les ressources techniques pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

- Inspec-Sol : 5 715 \$ plus les taxes applicables
- LVM : 4 325 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le prix final le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des postes de réduction de pression à Rivière-au-Renard à LVM pour un montant de 4 325 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable à la taxe d'accise.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 13-11-21

**CORRECTION À APPORTER À L'APPEL D'OFFRES –  
DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES  
ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué en 2013 concernant les contrats de déneigement des voies publiques et infrastructures municipales de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse plus approfondie du document et aux informations reçues, il y a lieu de modifier l'annexe A relativement à l'identification des rues;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Fleuve Nord et du Fleuve Sud ne sont pas des rues municipales et n'ont pas fait l'objet de déneigement lors des contrats antérieurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'annexe A concernant le déneigement du secteur Nord et plus particulièrement le secteur de Petit-Cap afin de rayer du Fleuve Nord et du Fleuve Sud et ainsi ne conserver que du Fleuve au niveau de cet annexe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter ce correctif au contrat de déneigement de l'entreprise Transport Dupuis & Dupuis inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la correction au document d'appel d'offres et contractuel à l'entreprise Transport Dupuis & Dupuis inc. afin de retirer les termes du Fleuve Nord et du Fleuve Sud de l'annexe A, car ces rues ne sont pas municipalisées et n'ont pas fait l'objet d'un entretien au cours des contrats précédents.

RÉS. 13-11-22

**PAIEMENT DE FACTURE – ÉQUIPARC**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des projets legs en faveur de la Ville de Gaspé, l'aménagement du terre-plein de la rue Gauthier y faisait partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'aménagement, il y avait l'ajout de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de divers fournisseurs :

CONSIDÉRANT l'achat effectué et la facture émise par Équiparc pour la fourniture de deux bancs de parc au montant de 3 372 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 12576 à l'entreprise Équiparc pour la fourniture de deux bancs pour le terre-plein de la rue Gauthier au montant de 3 372 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-23

#### PAIEMENT DE FACTURE – CHALET SPORTIF DE YORK

CONSIDÉRANT le projet du chalet sportif de York et des travaux connexes à la patinoire;

CONSIDÉRANT les différentes factures émises en relation aux travaux du nouveau bâtiment pour le chalet sportif de York et la patinoire :

- Tech-Plan pour les plans et devis au montant de 4 902 \$ plus les taxes applicables;
- Excavations Robertson Touzel au montant de 2 589.20 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures en relation avec le chalet sportif et la patinoire de York à l'entreprise Tech-Plan au montant de 4 902 \$ plus taxes et à Excavations Robertson Touzel au montant de 2 589.20 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement 1220-13.

RÉS. 13-11-24

#### OFFRE DE SERVICE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG) POUR ACCOMPAGNEMENT POUR IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE ET DU COMPOSTAGE POUR ICI

CONSIDÉRANT QUE la réglementation provinciale en vigueur interdira l'enfouissement du bois dès 2014;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du prochain plan de gestion des matières résiduelles de la Gaspésie (PGMRG), il sera préconisé l'adoption d'actions visant à favoriser la valorisation des matières tels le bois, le bardeau, le métal, les huiles et peintures, les pneus, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un processus de valorisation du bois et du bardeau d'asphalte en matériel de recouvrement est actuellement en démarche d'implantation et que l'écocentre est préalable à la mise en place de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est actuellement à l'élaboration d'un appel d'offres pour l'implantation d'un écocentre pour la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses décisions relatives au fonctionnement projeté de cet écocentre pour rendre le plus efficient possible cette nouvelle infrastructure, devront être prises tout au long de l'élaboration de ce projet;

CONSIDÉRANT l'expérience de la RITMRG dans ce domaine, ayant développé une expertise avec les déchetteries de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT QUE de travailler le dossier en collaboration avec la RITMRG qui assume la gestion des déchetteries pour le compte de la MRC, favoriserait le développement des marchés pour l'écoulement des matières tels le bois et le bardeau;

**Volet Implantation du compostage auprès des ICI générateurs de matières organiques**

CONSIDÉRANT QUE la rédaction du PGMR, dont la version préliminaire devrait être déposée vers juin 2014, doit proposer des actions visant la valorisation des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du compostage demande des changements de comportement et donc du temps pour la sensibilisation, l'éducation et l'acclimatation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Drapeau a développé une expertise certaine avec le dossier d'implantation du compostage de la MRC du Rocher-Percé, la RITMRG peut faciliter ou, du moins, éviter certains écueils, à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la RITMGR fait une proposition de service qui consiste à prévoir une banque d'heures d'un maximum de 100 heures au taux de 49,72 \$/h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde un mandat d'accompagnement à la RITMRG pour le projet d'implantation d'un écocentre sur le territoire de la Ville de Gaspé et pour le dossier d'analyse de la possibilité d'implanter le volet compostage auprès des ICI.

QU'une bande d'heures maximales de 100 heures soit accordée pour ce mandat d'accompagnement, et ce, au taux horaire et aux modalités inscrits à l'offre de service présentée le 30 octobre 2013.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 13-11-25

**MANDAT ÉTUDE PHOTOMÉTRIQUE  
ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER HALDIMAND**

CONSIDÉRANT le projet du terrain de soccer à Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de confier un mandat d'étude photométrique afin de bien définir le nombre et la disposition de l'éclairage pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'un mandat, selon la disponibilité de la firme, a été confié de gré à gré à l'entreprise Kwatro Consultants inc. afin d'effectuer l'étude et de nous fournir les plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été réalisé et une présentation a été effectuée;

CONSIDÉRANT la facture émise au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables pour l'étude photométrique et les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Kwatro Consultants inc. au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-26

PAIEMENT DE FACTURE  
PROJET TERRAIN DE SOCCER HALDIMAND

CONSIDÉRANT les factures émises dans le cadre du projet du terrain de soccer à Haldimand concernant l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrive dans le cadre des dossiers legs en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées au préalable dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT les factures émises par Distribution Wesco au montant total de 3 651.13 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures de Distribution Wesco au montant de 3 651.13 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-27

PAIEMENT DE FACTURE – GASPÉ DÉCOR

CONSIDÉRANT QUE dans les projets initiaux d'investissement en rapport au dossier legs du centre de ski, la mise en place d'un nouveau recouvrement de plancher de l'espace du local du groupement forestier y faisait partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix auprès de 2 fournisseurs locaux fut effectuée :

- Gaspé Décor au montant de 1 628.42 \$ plus les taxes applicables;
- Store Mag au montant de 1 798.25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués au cours de l'automne 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Gaspé Décor au montant de 1 628.42 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-28

PAIEMENT TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES  
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE  
AU TERRAIN DE SOCCER DE HALDIMAND

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture au terrain de soccer à Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet legs pour le terrain de soccer à Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'en cours de travaux, il y a eu certains ajustements concernant l'ajout de 2 portes d'accès aux véhicules afin d'accéder au terrain existant et une longueur supplémentaire de clôture;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 744 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture des travaux supplémentaires lors de l'installation des clôtures au terrain de soccer à Haldimand au montant de 2 744 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-29

PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 44 384.22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées du fonds d'administration au montant de 44 384.22 \$.

NOTE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE  
DE GASPÉ

Le Maire dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Gaspé 2013.

RÉS. 13-11-30

AJUSTEMENT DES TARIFS DE LOCATION  
D'ESPACES COMMERCIAUX À L'AÉROGARE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé loue des espaces commerciaux à l'aérogare de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et qu'il y aurait lieu de les augmenter pour tenir compte de l'inflation annuelle (référence : Indice des prix à la consommation de la dernière année);

	Tarifs actuels	+ 1 %
Comptoir à billets	1 301.24 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes	1 314.25 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes
Espace à bureau	623.39 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes	629.62 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes
Espace industriel	354.73 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes	358.28 \$ M <sup>2</sup> / année + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise les Services administratifs à augmenter les taux de location d'espaces commerciaux actuellement en vigueur à l'aérogare de Gaspé de 1%, et ce, à compter du 1er janvier 2014.

RÉS. 13-11-31

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le changement de personnel aux postes de maire et de chef comptable;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer les personnes autorisées à signer les effets bancaires, relativement aux comptes actuellement en vigueur à la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires à la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé, relativement à tous les comptes de la Ville de Gaspé, soient le maire M. Daniel Côté, le directeur des Services administratifs M. Dave Ste-Croix, et le chef comptable M. Antonio Ste-Croix.

RÉS. 13-11-32

#### DOSSIER PARC FORILLON

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-47 qui mandatait Me Pierre Delisle de Heenan Blaikie Aubut afin de préparer et transmettre une requête au comité consultatif fédéral contestant la décision de TPSGC de réduire la catégorie d'immeubles non résidentiels de 10 à 5 du Parc national Forillon;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'émission de cette requête, TPSGC a décidé de poursuivre la demande de révision quant à la classe d'immeuble attribuable au Parc Forillon et ainsi soumettre le tout devant un comité consultatif sur les différends;

CONSIDÉRANT QUE l'audition devant le comité a lieu les 9 et 10 décembre prochain à l'Hôtel Classique de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs de ce comité se limitent à émettre une recommandation auprès du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme son intérêt à défendre sa position quant à la classe d'immeuble attribuable au Parc national Forillon et mandate Me Pierre Delisle d'Heenan Blaikie Aubut, M. Robert Dorion du Groupe Altus et M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs de la Ville de Gaspé, à les représenter devant le comité.

Suite à la décision et à la recommandation du ministre de TPSGC, que le dossier soit soumis à nouveau au Conseil afin de déterminer la suite des procédures.

QUE les frais attribuables à la préparation et à la tenue de l'audition soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

RÉS. 13-11-33

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR –  
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un (1) représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gaspé s'est terminé en décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il faut renouveler et/ou nommer un (1) représentant au sein dudit conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil mandate M. Weston White à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gaspé et ce, pour une période de trois (3) ans.

RÉS. 13-11-34

DEMANDE D'APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC POUR UN AMENDEMENT LÉGISLATIF  
EN MATIÈRE DE RELATION DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE  
DE LA CONSTRUCTION APPLICABLE À LA VILLE

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande l'appui à l'Union des municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre, pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

RÉS. 13-11-35

ENTENTE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE  
DE LA RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE  
DE RECHARGE PUBLIC POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 14.1<sup>o</sup> de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et le premier alinéa de l'article 10.5 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) prévoient que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilité que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.1.4 de la Loi sur les cités et villes et l'article 10.8 du Code municipal du Québec prévoient qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 10.5 du Code municipal du Québec prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 839-2013, pris par le gouvernement le 23 juillet 2013, les municipalités intéressées peuvent se voir confier la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, une municipalité doit au préalable signer une entente avec la MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce décret, les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 13-08-61 signifiant son intérêt pour offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

RÉS. 13-11-36

HONORAIRES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE –  
CONVERSION DE L'USINE (EX-GDS) POUR LE  
SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que nous regardons la possibilité d'aménager une section dans le bâtiment et la cour extérieure de l'ex-usine GDS afin d'accueillir le département des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que la compagnie Tech-Plan a effectué des dessins d'implantation et d'aménagement;

CONSIDÉRANT les factures reçues couvrant la période du 25 janvier au 30 avril 2013, pour un montant de 2 044,00 \$, plus les taxes applicables, et du 13 juin au 23 juillet 2013, pour un montant de 1 946.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil procède aux factures reçues de la compagnie Tech-Plan couvrant la période du 25 janvier au 30 avril 2013 (facture datée du 1<sup>er</sup> juin 2013), pour un montant de 2 044,00 \$ plus les taxes applicables et du 13 juin au 23 juillet 2013 (facture datée du 20 août 2013), pour un montant de 1 946.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt No. 1003-07.

RÉS. 13-11-37

TRAVAUX ADDITIONNELS À L'ATELIER (GARAGE)  
AU CENTRE DE SKI MONT-BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-36 octroyant le contrat de construction de l'atelier au Centre de ski mont Béchervaise ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique existant était en piètre état et que le remplacement de celui-ci était nécessaire ainsi que d'autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Bouchard Construction pour un montant de 1 260.00 \$ plus les taxes applicables, afin de réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service reçue de Bouchard Construction pour les travaux additionnels à l'atelier au centre de ski mont Béchervaise, pour un montant de 1 260.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

RÉS. 13-11-38

PAIEMENT DE FACTURE – TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ -  
BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'éclairage du chemin d'accès menant du stationnement de la Sablière jusqu'au bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du matériel nécessaire pour réaliser ces travaux a été acheté par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Raynald Cyr Électrique inc. était l'entrepreneur électricien sur les lieux et qu'il était disponible pour effectuer ces travaux en électricité pour un montant de 4 794.73 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède au paiement de la facture # 13052 de la compagnie Raynald Cyr Électrique inc., relativement aux

travaux en électricité pour l'éclairage du chemin d'accès menant au bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard, pour un montant de 4 794.73 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt no 1061-09.

RÉS. 13-11-39

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement 1194-12 et créant un nouveau règlement imposant une tarification pour l'accès des aéronefs et l'utilisation de l'aéroport de Gaspé. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 13-11-40

#### ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2013

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 novembre 2013 soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 13-11-41

#### NOM DE RUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une rue dans la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la rue constituée des lots 5 369 841 et 5 369 846, cadastre du Québec, soit désignée « rue de l'Escale ».

QUE la Ville de Gaspé demande à la Commission de toponymie d'officialiser cet odonyme.

RÉS. 13-11-42

#### VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE À M. JULES STE-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susnommé désire se porter acquéreur du lot 3 618 545, cadastre du Québec, soit une parcelle de route désaffectée bornant sa propriété (lot 6 618 542 et propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans un avis publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 février 1986, a rétrocédé les droits à la municipalité d'une section de l'ancienne route 197 comprenant la partie du lot faisant l'objet de la présente;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 382-87 de la municipalité décrétant la fermeture d'une section de l'ancienne route 197 située vis-à-vis les lots 561-1, 561-2, 562, 563-1, 563-2, 563 et 564, Canton de Fox;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à M. Jules Ste-Croix une parcelle de route désaffectée (ancienne route 197), constituée d'une partie du lot 3 618 545, cadastre du Québec, pour un prix de 100 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 mars 2014.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au Conseil

RÉS. 13-11-43

CONTRAT DE LOCATION POUR LA BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPAL DE L'ANSE-AU-GRIFFON  
À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN

CONSIDÉRANT QUE l'École Saint-Joseph-Alban a fait parvenir à la Ville de Gaspé un contrat de location pour la bibliothèque municipal de l'Anse-au-Griffon, à l'école Saint-Joseph-Alban de l'Anse-au-Griffon, pour un loyer de 180,67 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le Maire et la Greffière à signer ledit contrat de location pour le local de la bibliothèque de l'Anse-au-Griffon.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-30-511.

RÉS. 13-11-44

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 28, aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE